

GUIDE DES *conseils* CITOYENS EN ALBIGEOIS



UN CONSEIL CITOYEN

_La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 a instauré la mise en place des conseils citoyens afin de favoriser la participation des habitants. À Albi, les conseils citoyens ont été créés et installés dans chacun des quartiers prioritaires : Cantepau, Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac. Ils sont au nombre de 3.

LE CONSEIL CITOYEN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un espace de dialogue entre citoyens d'un quartier :

- ✓ Il est force de proposition pour améliorer la vie du quartier,
- ✓ Il participe aux instances de pilotage du contrat de ville aux côtés des pouvoirs publics,
- ✓ Il regroupe des habitants et des acteurs associatifs et économiques du quartier.

À QUOI SERT-IL ?

- ✓ Il représente la diversité des habitants et des acteurs du quartier,
- ✓ Il recueille et exprime collectivement les besoins repérés, fait connaître ses idées et expériences,
- ✓ Il propose et met en place des projets collectifs, des actions de voisinage et d'animation favorisant le lien social, la solidarité ou la convivialité avec les habitants, les associations et les institutions.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN :

- ✓ Il travaille en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Une charte commune précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement (fréquence et lieu des réunions, sujet de travail, ...) sera définie.

- ✓ Le conseil citoyen peut associer à ses réunions, selon les sujets, des habitants du quartier ou des acteurs qualifiés qui n'en sont pas membres.

PARTENARIAT ET DIALOGUE :

- ✓ Les institutions (État, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Ville d'Albi) invitent le conseil citoyen aux instances de pilotage du Contrat de ville (voir p.7) et de l'opération de renouvellement urbain Cantepau Demain.
- ✓ Chaque conseil citoyen désignera des membres pour le représenter au sein de ces instances.
- ✓ En lien avec le délégué du Préfet en charge des contrats de ville, le chef de projet Politique de la ville est l'interlocuteur technique privilégié du conseil citoyen. Ils pourront identifier et mobiliser les partenaires concernés par une proposition ou une interpellation du conseil citoyen.
- ✓ Les conseils citoyens sont invités dans les instances participatives organisées par la Ville d'Albi (conseil consultatif, budget participatif, etc.).

LES VALEURS ET LES PRINCIPES D'INTERVENTION :



Toutes ces valeurs seront mobilisées au cœur des conseils citoyens.

LES COMPOSANTES D'UN DÉBAT CONSTRUCTIF :

- ✓ Avoir une écoute attentive
- ✓ Accueillir positivement et avec bienveillance toutes les prises de parole et toutes les opinions
- ✓ Avoir une ouverture d'esprit
 - ✓ Accepter le désaccord
 - ✓ Trouver des compromis

LA CO-CONSTRUCTION, une réelle opportunité pour enrichir le débat démocratique



Bâtir des solutions locales durables

Les conseils citoyens sont des experts du quotidien. Ils vivent dans le quartier, ils connaissent et le pratiquent. Inscrire cette expertise d'usage au cœur de la politique de la ville permet de concevoir des solutions adaptées aux enjeux locaux et favoriser leur durabilité.



Permettre l'appropriation collective des projets

Impliquer les habitants et acteurs non institutionnels dans la démarche du Contrat de ville permet aux différentes parties-prenantes de s'approprier plus facilement le projet de territoire.

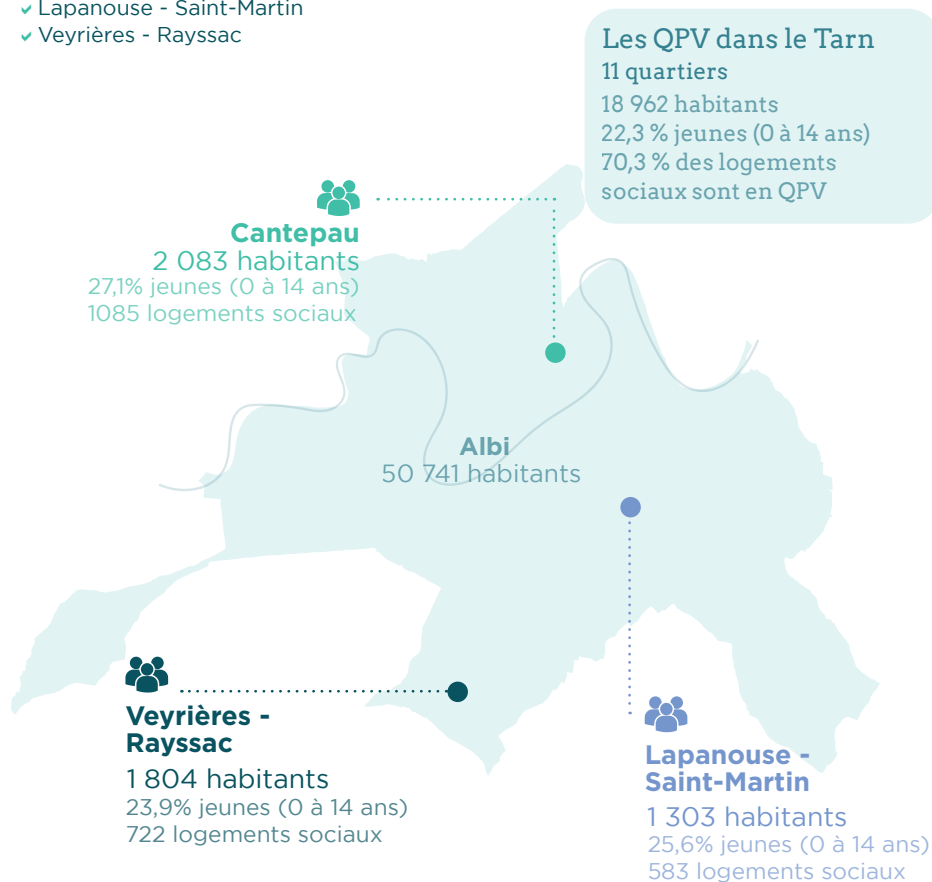


Renforcer la démocratie locale

Le développement d'une culture du dialogue et de la co-construction est une opportunité pour les élus pour concevoir des politiques publiques autrement, favorisant la mise en capacité de toutes les forces vives du territoire au service de projets communs.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES de la Politique de la ville (QPV) en Albigeois

- ✓ Cantepau
- ✓ Lapanouse - Saint-Martin
- ✓ Veyrières - Rayssac



Source : ANCT_Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Insee, Recensement de la population, RP 2018.



_En 2022

le nombre de partenaires soutenus en programmation de la Politique de la ville s'élève à 23 associations et acteurs publics.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) met en œuvre et suit les orientations du gouvernement en matière de Politique de la ville au niveau national. Elle accompagne les préfetures dans la mise en œuvre des mesures et plan d'actions.

L'intervention de la Politique de la ville dans les quartiers prioritaires (QPV) a pour objectif de lutter contre les inégalités territoriales et sert à :

_Apporter des financements complémentaires

_Restaurer l'égalité républicaine

_Réduire les écarts sociaux et économiques

Sur ces territoires, tous les partenaires s'engagent au travers de la signature d'un contrat, le Contrat de ville, pour améliorer le cadre de vie des habitants :

_L'État

Éducation nationale, police, justice, ...

_Les collectivités territoriales

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Ville d'Albi, Département du Tarn, Région Occitanie

_Les établissements publics

Pôle emploi, CAF, Mission locale, chambres consulaires, offices publics de l'habitat,

LA RÉNOVATION URBAINE

CANTEPAU
DEMAIN



L'ANRU est une politique nationale de rénovation urbaine.

À Cantepau, le projet de renouvellement urbain permet d'engager des opérations importantes pour améliorer le cadre de vie, les logements et les équipements du quartier.

LE CONTRAT DE VILLE

Les partenaires locaux définissent les priorités d'actions et signent un contrat. Ils se basent sur 3 orientations stratégiques au niveau national :



**Le cadre de vie
et le renouvellement urbain :**

la rénovation, la gestion urbaine de proximité, etc.



La cohésion sociale :

faciliter l'accès à la culture et au sport, lutter contre la déscolarisation, etc.



La création de la richesse, la promotion de l'activité économique et de l'emploi, le renforcement du lien avec les entreprises, le développement de l'apprentissage et des formations, etc.

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

Le à Lieu

MES INFOS PRATIQUES

Quartier(s) :

Mail :

Site internet :

MES INTERLOCUTEURS

État/Préfecture : le Délégué du Préfet

.....

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'élue, vice-présidente
déléguée à la Politique de la ville, à l'Insertion et au Renouvellement urbain

.....

.....

Ville d'Albi : les élus de quartier

.....

.....

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne :

Directeur

La cheffe de projet Politique de la ville

La médiatrice des conseils citoyens

LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL CITOYEN aux instances du Contrat de ville et du renouvellement urbain de Cantepau Demain



Instances	Représentant(e)s	Dates de réunions
Comité de pilotage du Contrat de ville		
Comité technique financier du Contrat de ville		
Contrat de ville/Groupe de travail cohésion sociale		
Contrat de ville/Groupe de travail emploi - insertion - développement économique		
Contrat de ville/Groupe de travail cadre de vie		
Comité de pilotage de l'opération de renouvellement urbain Cantepau Demain		
Revue de projet de l'opération de renouvellement urbain Cantepau Demain		
Réunion de suivi de l'opération de renouvellement urbain Cantepau Demain		
Autres réunions		

SIGLES ET DÉFINITIONS

✓ ANCT

L'Agence Nationale de cohésion des Territoires est le service administratif et technique du Ministère de la Cohésion des territoires qui coordonne la Politique de la ville à l'échelle nationale.

✓ ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est l'agence (à l'échelle nationale) qui finance les opérations de renouvellement urbain.

✓ ASV

L'Atelier Santé Ville est un dispositif permettant de coordonner les actions de santé dans les quartiers prioritaires en impliquant l'ensemble des acteurs y compris des habitants.

✓ CD

Le Conseil Départemental est l'assemblée délibérante du Département. Il s'occupe notamment de l'action sociale (RSA par exemple), des collèges et des routes départementales.

✓ CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est l'instance partenariale albigeoise, présidée par le Maire d'Albi qui se réunit pour traiter les questions de délinquance et de sécurité (prévention, police, justice).

✓ COPIIL

Le Comité de Pilotage est l'instance de décision du Contrat de ville. Il réunit les administrations signataires du contrat de ville et il est présidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Préfet. Il associe les représentants des conseils citoyens.

✓ COTECH

Le comité technique est l'instance de travail du contrat de ville. Co-piloté par la Préfecture et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il réunit les équipes techniques des administrations partenaires.

✓ CR

Le Conseil Régional est l'assemblée délibérante de la Région. Il est en charge notamment des lycées, de la formation, du développement économique, des transports. Il gère une partie des crédits européens.

✓ DDETSPP

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

✓ DDT

La Direction Départementale des Territoires est un service de l'État s'occupant notamment du Renouvellement Urbain.

✓ DP

Le Délégué du Préfet est l'agent représentant l'État dans les QPV. Il est l'un des interlocuteurs privilégiés des conseillers citoyens.

✓ EPCI :

Établissements Publics de Coopération Intercommunale = Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

✓ PRE

Le Programme de Réussite Éducative assure l'accompagnement des enfants en difficulté et de leur famille. Il propose un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire hors temps scolaire.

✓ GUSP

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est l'action qui vise à améliorer le cadre de vie du quartier en facilitant la coordination des différents services et actions compétentes (encombrants, voirie, déchets, etc.).

✓ NPNRU

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain comprend l'ensemble des projets de renouvellement urbain en France à partir de 2015, gérés par l'ANRU.

✓ PV ou PDV

La Politique de la Ville comprend l'ensemble des actions organisées dans les QPV pour lutter contre les inégalités territoriales.

✓ QPV

Quartier Prioritaire de la Politique de la ville. Quartier ciblé au regard des difficultés rencontrées par ses habitants et sur lesquels l'État et les pouvoirs publics locaux s'engagent au travers de la signature d'un Contrat de ville pour mettre des moyens supplémentaires permettant d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

✓ RU


Le Renouvellement Urbain est l'action publique qui consiste à améliorer la situation d'un quartier par un projet urbain : réhabilitation des logements, démolition, reconstruction, aménagement, cadre de vie, mixité sociale, etc.

✓ ZRR

Zone de Revitalisation Rurale

✓ ZSP

La Zone de Sécurité Prioritaire est une zone ciblée par l'État qui mobilise des moyens supplémentaires : police et justice.



GUIDE
DES *conseils*
CITOYENS
EN ALBIGEOIS

05 63 76 06 06
www.grand-albigeois.fr



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**